# Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres de la Commission consultative des organisations de jeunesse

A.Gt 01-01-2014

M.B. 19-09-2014

Modification: A.Gt 25-03-2014 - M.B. 17-09-2014

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse, l'article 38, § 2;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> décembre 2009 portant nomination des membres de la Commission consultative des organisations de jeunesse, tel que modifié;

Considérant que l'article 38, § 7 du décret du 26 mars 2009 fixe à quatre ans la durée du mandat des membres effectifs et suppléants de ladite commission;

Que, dès lors, l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> décembre 2009 portant nomination des membres de la Commission consultative des organisations de jeunesse expire au 30 novembre 2013, et qu'il convient de procéder au renouvellement des membres de celle-ci;

Considérant les propositions des fédérations d'organisations de

jeunesse:

Considérant les propositions de l'ensemble des organisations de jeunesse non membres d'une fédération d'organisations de jeunesse agréée;

Considérant que les membres proposés remplissent les conditions de nomination inscrites à l'article 38, §§ 1<sup>er</sup> à 6, du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse,

#### Arrête:

**Article 1**er. - Sont nommés membres de la Commission Consultative des Organisations de Jeunesse :

1° En qualité de représentants d'une fédération d'organisations de jeunesse agréée ou de membres répartis entre ces fédérations au prorata du nombre d'organisations de jeunesse agréées qu'elles affilient respectivement :

# Pour la Confédération des Organisations de Jeunesse :

EFFECTIF	SUPPLEANT
M. LIENS Jean-Paul	Mme DEMOULIN Stéphanie
Rue de Sluse 8	Rue du Baty Almay 3
4000 LIEGE	4550 VILLERS LE TEMPLE
M. FAUVILLE Bernard	Mme KEBBOUL Lamia
Rue Renée Prinz 57	Rue de l'Harmonie 26
5100 JAMBES	1000 BRUXELLES
Mme GHOUL Yamina	Mme GROVONIUS Gwenaëlle
Avenue Reine Astrid 20	Rue Godefroid 20
1440 BRAINE LE CHATEAU	5000 NAMUR
M. VAN DE PUT Grégory	Mme NEILZ Jennifer
Place du Roi Albert 9	Rue Traversière 8
6900 MARCHE	1210 BRUXELLES
Mme UMAY Semra	Mme GIOT Christiane
Rue Renkin 48	Rue Gilles Magnée 59
4031 ANGLEUR	4431 ANS

## Pour le Conseil de la Jeunesse catholique :

EFFECTIF	SUPPLEANT
M. BUNCKENS Julien	M. JAUNIAUX Laurent
Rue de la charité 43	Rue de l'Hôpital 17
1210 BRUXELLES	6060 GILLY
Mme BAUDUIN Géraldine	Mme VANDENHOUTE Geneviève
Rue de l'Hôpital 17	Rue Paul Emile Janson 35
6060 GILLY	1050 BRUXELLES
Mme. GERARD Marie	M. LEDECQ Pierre
Rue des Moucherons 3	Chaussée d'Haecht 579
1000 BRUXELLES	1030 BRUXELLES
M. GALAND François	Mme DEBERG Solange
Chaussée d'Haecht 579	Rue de la charité 43
1030 BRUXELLES	1210 BRUXELLES

### Pour Jeunes et Libres

EFFECTIF	SUPPLEANT
Mme DELVOYE Kathleen	Mme MERCIER Audrey
Avenue de la Toison d'Or 84-86	Rue du Grand Plateau 19
1060 BRUXELLES	6230 PONT-A-CELLES
Mme AT AHMED Céline	Mme JANSSENS Stéphany
Avenue de la Toison d'Or 84-86	Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 BRUXELLES	1060 BRUX ELLES
M. ESCOJIDO Pierre	Mme WILLOT Gwenaëlle
Rue de Livourne 25	Avenue de la Toison d'Or 84-86
1050 BRUXELLES	1060 BRUXELLES



### Pour le Relie-F

EFFECTIF	SUPPLEANT
M. GEERKENS Olivier	M. CLEDA Etienne
Rue du Rivage 10	Rue Nanon 98
1300 WAVRE	5000 NAMUR
M. COCU Christophe	M. FANUEL Marc
Avenue Henri Jaspar 127	Rue du Bien Faire 41
1060 BRUXELLES	1170 BRUXELLES
Mme. SERRUYS Mathilde	M. EVRARD Pierre
Place des Carabiniers 5	Rue Saint Ghislain 26
1030 BRUXELLES	1000 BRUXELLES
M. LEBLANC Olivier	M. MAHIEU Cédric
Rue Saint Ghislain 26	Rue du Tilleul 156/11
1000 BRUXELLES	1030 BRUXELLES

### Pour ProJeuneS:

EFFECTIF	SUPPLEANT
Mme MAXENCE Coline	Mme SCIACCHITANO Angela
Le Happeau 30	Rue Haute 42
5650 CASTILLON	1000 BRUXELLES
Mme ACHBANY Nadia	Mme GOLIK Dorota
Rue Haute 88	Rue Le Lorrain 104
1000 BRUXELLES	1080 BRUXELLES
M. CRESPO Carlos	M. ARTOIS Philippe
Boulevard de l'Empereur 15	Boulevard de l'Empereur 15
1000 BRUXELLES	1000 BRUXELLES

2° En qualité de membres représentant l'ensemble des organisations de jeunesse qui ne sont pas membres d'une fédération d'organisations de jeunesse agréée :

EFFECTIF	SUPPLEANT
M. CREPIN Geoffroy	Mme LEBRUN Julie
Rue de Dublin 21	Chaussée de Namur 47
1050 BRUXELLES	5030 GEMBLOUX
M. BURON Vincent	Mme MATABISI Annie
Rue de la Charité 43	Rue Adolphe Willemyns 166/10
1210 BRUXELLES	1070 BRUXELLES

3° en qualité de membres démontrant d'une compétence particulière en matière de politique de la jeunesse :

EFFECTIF	SUPPLEANT
Mme Gaëtane CONVENT	
Rue de la Verrerie 184	
5100 JAMBES	
Mme Julie RIJPENS	
Sart Tilman B	
Box 4	
4000 LIEGE	
M. Jérôme VOISIN	
Avenue du Champ de Courses 23	
1301 WAVRE	

Article 2. - Sans préjudice de l'article 38, § 7, al. 2, 2° à 6°, du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse, le mandat des membres effectifs et suppléants a une durée de quatre ans.

**Article 3.** - Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> décembre 2009 portant nomination des membres de la Commission consultative des organisations de jeunesse.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2014.

Bruxelles, le 1er janvier 2014.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Jeunesse,

Mme E. HUYTEBROECK